

CONCOURS DE LA PLUS JOLIE VEDETTE

Bulletin de Réponses

à adresser avant le dimanche 11 mars

au « JOURNAL DE ROUBAIX »

63 à 71, Grande Rue, à Roubaix

ou à nos bureaux de :

TOURCOING : 28, rue Carnot ;

LILLE : 3, rue Faidherbe.

MOUSCRON : 105, rue de la Station.

Epinglez ou coupez à ce bulletin les 30 bons de concours

PREMIÈRE QUESTION :

Quelle est, à votre avis, la plus jolie vedette ?

DEUXIÈME QUESTION :

Combien la vedette classée première obtiendra-t-elle de voix ?

TROISIÈME QUESTION : (mention subsidiaire qui n'interviendra qu'en cas d'ex-æquo)

Quelle sera la vedette classée seconde ?

VOTRE NOM Prénom

Adresse

Signature :

L'affaire Stavisky

(Suite de la première page)

A 9 h. 45, M. Siere, greffier, introduit l'ancien commissaire dans le cabinet du juge d'instruction. L'entretien ne sera pas long. Un quart d'heure plus tard, en effet, M. Duzon sort. Il profère des mots sans suite : — Incroyable... Je ne serais pas... — Et vous, me demandez-vous ? — Oui ! Escroquerie, reel. Je ne suis plus.

En effet, il tourne sur lui-même et finalement déclare, en montrant sa serviette : — Heureusement que j'ai ça.

— Avez-vous un avocat ?

— Mais non, je vais en chercher un. Je suis convoqué pour le 12 mars.

Et le nouvel inculpé libre descend rapidement l'escalier et s'en va, complètement affolé, dans les rues de Buvoona, sous le nuage.

L'inspecteur Bony, réintégré, est inscrit au tableau d'avancement

On sait que l'inspecteur principal Bony, de la Sûreté générale, qui avait été suspendu de ses fonctions le 22 janvier par M. Chatelet, a demandé, sur sa demande, devant le Conseil de discipline.

Après des faits qui lui étaient reprochés d'avoir été établi, M. Bony a été innocenté, réintégré et inscrit au tableau d'avancement.

L'audition de M^{lle} Rita Georg

Paris, 3 mars. — M. Lapeyre, doyen des juges d'instruction, avait été saisi par son collègue de Bayonne, d'une constatation rogatoire lui demandant d'entendre Rita Georg, au sujet des relations qui ont existé entre Stavisky et Bonnaure.

On sait que l'actrice vedette du dernier spectacle de théâtre de l'Empire, avait été présentée par Hayotte à Stavisky, le bailleur de fonds.

Rita Georg, arrivée à Paris samedi matin, au verso à 13 h., au Palais de Justice.

Elle a été longuement entendue par le magistrat instructeur à qui elle a fait l'historique de son court séjour en France. Elle a expliqué dans quelles conditions elle avait rencontré Stavisky.

— Ja l'ai vu cinq à six fois dans des restaurants, a-t-elle dit. Quant à sa femme, je ne l'ai vue que deux fois seulement. Je n'ai jamais eu l'occasion d'aller les voir dans leur appartement de l'Hotel Claridge.

Questionnée sur ses relations avec le député Bonnaure, elle a indiqué ne l'avoir vu qu'une seule fois : — J'ai d'abord cherché lui, dit-elle, quatre semaines environ après la répétition générale de l'opéra de Katinia à la Jérisie placée au second étage. Il ne m'a pas reconnue, mais c'est moi qui l'ai reconnu. Au cours du repas, on a surtout parlé de théâtre.

L'actrice a protesté en terminant contre tout ce qu'on avait écrit sur son compte, affirmant qu'elle avait mené une existence tranquille à Paris et que dans son appartement, elle ne recevait presque personne.

— J'espère, a-t-elle dit, que je serai

réhabilitée aux yeux des Parisiens.

On trouve chez un ami de M. Gaubond-Ribaud cinquante talons de chèques

Paris, 3 mars. — L'un des deux juges adjoints à M. Ordonneau pour l'affaire Stavisky, M. Demuy, a procédé à deux perquisitions.

Le magistrat qui était accompagné par le substitut Fontaine, chef de la section financière du Parquet ; le commissaire divisionnaire Berthelot de la Sûreté générale, s'est d'abord rendu chez un ami de M. Gaubond-Ribaud, un cinéaste qui habite 18, avenue Victor-Hugo, M. de Châteauneuf. Là ont été saisis cinquante talons d'un chèque.

M. Gaubond-Ribaud, qui en le sait, est considéré comme l'un des distributeurs de Stavisky, est arrivé pendant la perquisition à laquelle il n'avait pas été convoqué. Il n'en a pas moins remis spontanément plusieurs documents au magistrat.

Peu après, M. Demuy effectuait une deuxième perquisition, cette fois, 66, avenue Victor-Hugo, chez un ancien collaborateur d'Hayotte et de Stavisky à la direction de l'Empire n. M. Rosta.

M. Gaubond-Ribaud est arrêté

Paris, 3 mars. — M. Ordonneau, juge d'instruction, a fait écrouer au dépôt M. Gaubond-Ribaud, avocat à la Cour d'appel, sous l'inculpation de complicité d'escroquerie et de recel.

Cette décision avait été précédée d'un court interrogatoire d'identité.

Le juge avait toutefois tenu à demander à M. Gaubond-Ribaud, déjà inculpé comme au fait, mais laissé en liberté, de préciser une fois encore la provenance et la destination des sommes d'argent à lui confiées par Stavisky, vraisemblablement pour une répartition.

La saisie des talons de chèques semble indiquer que l'on connaît maintenant le répartition faite par Stavisky, d'une constatation rogatoire lui demandant d'entendre Rita Georg, au sujet des relations qui ont existé entre Stavisky et Bonnaure.

On sait que l'actrice vedette du dernier spectacle de théâtre de l'Empire, avait été présentée par Hayotte à Stavisky, le bailleur de fonds.

Rita Georg, arrivée à Paris samedi matin, au verso à 13 h., au Palais de Justice.

Elle a été longuement entendue par le magistrat instructeur à qui elle a fait l'historique de son court séjour en France. Elle a expliqué dans quelles conditions elle avait rencontré Stavisky.

— Ja l'ai vu cinq à six fois dans des restaurants, a-t-elle dit. Quant à sa femme, je ne l'ai vue que deux fois seulement. Je n'ai jamais eu l'occasion d'aller les voir dans leur appartement de l'Hotel Claridge.

Questionnée sur ses relations avec le député Bonnaure, elle a indiqué ne l'avoir vu qu'une seule fois : — J'ai d'abord cherché lui, dit-elle, quatre semaines environ après la répétition générale de l'opéra de Katinia à la Jérisie placée au second étage. Il ne m'a pas reconnue, mais c'est moi qui l'ai reconnu. Au cours du repas, on a surtout parlé de théâtre.

L'actrice a protesté en terminant contre tout ce qu'on avait écrit sur son compte, affirmant qu'elle avait mené une existence tranquille à Paris et que dans son appartement, elle ne recevait presque personne.

— J'espère, a-t-elle dit, que je serai

réhabilitée aux yeux des Parisiens.

Un Comité radical-socialiste a-t-il touché deux millions et demi ?

Paris, 3 mars. — M. Jean-Charles Lemaire a adressé ce matin à M. Guerot, président de la Commission d'enquête de la Chambre, une demande de vérification dont l'importance d'échappée à personne.

Voici le texte de ce document : « A la date du 12 janvier, j'ai demandé à M. le Juge d'instruction s'il était exact qu'un versement de 2.500.000 francs avait été effectué par Stavisky, au Comité républicain du commerce et de l'industrie. « M. Louis Prost, l'a démenti, tout en reconnaissant avoir été en relations avec Stavisky (alias Alavandou). « J'ai demandé aujourd'hui, de rechercher si, comme je le crois, les talons des chèques saisis portent la trace d'un versement de 2.400.000 francs effectué à M. Louis Prost, rue de Valenciennes. « Le Comité républicain du commerce et de l'industrie est un organisme radical-socialiste.

A Paris, le Congrès de l'École des Parents a terminé ses travaux

Au cours de la deuxième journée du congrès de l'École des Parents, a été discutée la question de l'effort de l'école pour l'éducation physique et sportive. Au matin, les jardins d'enfants. Aussi bien dans les classes du Collège Sévigné que dans celles de M^{lle} Georget, nous avons pu constater les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

Tout à tour, M. Robert Lafitte et Paul Henry ont parlé de l'effort de l'école pour l'éducation physique et sportive. M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

M. l'abbé Pradel, directeur de l'École-Massillon, a ouvert la séance de l'après-midi, en exposant, par une allocution éloquentes, les nouvelles méthodes et l'amélioration moderne apportée tant dans les travaux que dans les jeux des enfants.

LA SITUATION INTERNATIONALE DE LA BELGIQUE

(De notre correspondant particulier)

BRUXELLES, 3 MARS 1934.

Le Sénat discutera, la semaine prochaine, le budget des affaires étrangères. M. Segers, ministre d'Etat, en est le rapporteur. Il est particulièrement attaché à la partie politique du département.

Celle-ci est naturellement conditionnée par l'attitude de l'Allemagne. Là est le seul mal international qui puisse menacer la Belgique. M. Segers le dit catégoriquement : « Le danger allemand est devenu une réalité. Il grandit chaque jour. »

Nous avons aussi la Société des Nations, a ajouté M. Segers. Celle-ci recommande à tous les Etats, petits et grands, l'égalité politique. M. Segers ne nie pas les faiblesses de Genève ; mais, malgré ses imperfections, la Société des Nations reste à son endroit une coopération internationale, si imparfaite qu'elle soit, à s'affirmer et où les hommes d'Etat, si souvent en route, ont pu le plus facilement se rencontrer.

Nous avons encore le pacte de Locarno et le pacte rhénan, signés par l'Allemagne, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie qui, après avoir constaté l'abrogation du traité de neutralisation de la Belgique et constatant de la nécessité d'assurer la paix dans la zone qui a été véritablement le théâtre des conflits européens, se donnent mutuellement des garanties complémentaires.

Ces garanties complémentaires ont pour but, pour la Belgique sur le matériel, de lui assurer la sécurité de son territoire par le maintien de l'Allemagne et la Belgique, « l'indivisibilité des frontières » et « l'indivisibilité des frontières ».

« L'indivisibilité des frontières » dans l'habitation par le garage dont la porte d'entrée est ouverte. Dans le fond de ce garage, une autre porte donne sur un peller, lequel, dans ce côté, mène à la cave, et de l'autre, dans le couloir de l'habitation.

« L'indivisibilité des frontières » dans l'habitation par le garage dont la porte d'entrée est ouverte. Dans le fond de ce garage, une autre porte donne sur un peller, lequel, dans ce côté, mène à la cave, et de l'autre, dans le couloir de l'habitation.

« L'indivisibilité des frontières » dans l'habitation par le garage dont la porte d'entrée est ouverte. Dans le fond de ce garage, une autre porte donne sur un peller, lequel, dans ce côté, mène à la cave, et de l'autre, dans le couloir de l'habitation.

« L'indivisibilité des frontières » dans l'habitation par le garage dont la porte d'entrée est ouverte. Dans le fond de ce garage, une autre porte donne sur un peller, lequel, dans ce côté, mène à la cave, et de l'autre, dans le couloir de l'habitation.

« L'indivisibilité des frontières » dans l'habitation par le garage dont la porte d'entrée est ouverte. Dans le fond de ce garage, une autre porte donne sur un peller, lequel, dans ce côté, mène à la cave, et de l'autre, dans le couloir de l'habitation.

« L'indivisibilité des frontières » dans l'habitation par le garage dont la porte d'entrée est ouverte. Dans le fond de ce garage, une autre porte donne sur un peller, lequel, dans ce côté, mène à la cave, et de l'autre, dans le couloir de l'habitation.

« L'indivisibilité des frontières » dans l'habitation par le garage dont la porte d'entrée est ouverte. Dans le fond de ce garage, une autre porte donne sur un peller, lequel, dans ce côté, mène à la cave, et de l'autre, dans le couloir de l'habitation.

« L'indivisibilité des frontières » dans l'habitation par le garage dont la porte d'entrée est ouverte. Dans le fond de ce garage, une autre porte donne sur un peller, lequel, dans ce côté, mène à la cave, et de l'autre, dans le couloir de l'habitation.

« L'indivisibilité des frontières » dans l'habitation par le garage dont la porte d'entrée est ouverte. Dans le fond de ce garage, une autre porte donne sur un peller, lequel, dans ce côté, mène à la cave, et de l'autre, dans le couloir de l'habitation.

« L'indivisibilité des frontières » dans l'habitation par le garage dont la porte d'entrée est ouverte. Dans le fond de ce garage, une autre porte donne sur un peller, lequel, dans ce côté, mène à la cave, et de l'autre, dans le couloir de l'habitation.

« L'indivisibilité des frontières » dans l'habitation par le garage dont la porte d'entrée est ouverte. Dans le fond de ce garage, une autre porte donne sur un peller, lequel, dans ce côté, mène à la cave, et de l'autre, dans le couloir de l'habitation.

« L'indivisibilité des frontières » dans l'habitation par le garage dont la porte d'entrée est ouverte. Dans le fond de ce garage, une autre porte donne sur un peller, lequel, dans ce côté, mène à la cave, et de l'autre, dans le couloir de l'habitation.

« L'indivisibilité des frontières » dans l'habitation par le garage dont la porte d'entrée est ouverte. Dans le fond de ce garage, une autre porte donne sur un peller, lequel, dans ce côté, mène à la cave, et de l'autre, dans le couloir de l'habitation.

« L'indivisibilité des frontières » dans l'habitation par le garage dont la porte d'entrée est ouverte. Dans le fond de ce garage, une autre porte donne sur un peller, lequel, dans ce côté, mène à la cave, et de l'autre, dans le couloir de l'habitation.

« L'indivisibilité des frontières » dans l'habitation par le garage dont la porte d'entrée est ouverte. Dans le fond de ce garage, une autre porte donne sur un peller, lequel, dans ce côté, mène à la cave, et de l'autre, dans le couloir de l'habitation.

« L'indivisibilité des frontières » dans l'habitation par le garage dont la porte d'entrée est ouverte. Dans le fond de ce garage, une autre porte donne sur un peller, lequel, dans ce côté, mène à la cave, et de l'autre, dans le couloir de l'habitation.

« L'indivisibilité des frontières » dans l'habitation par le garage dont la porte d'entrée est ouverte. Dans le fond de ce garage, une autre porte donne sur un peller, lequel, dans ce côté, mène à la cave, et de l'autre, dans le couloir de l'habitation.

« L'indivisibilité des frontières » dans l'habitation par le garage dont la porte d'entrée est ouverte. Dans le fond de ce garage, une autre porte donne sur un peller, lequel, dans ce côté, mène à la cave, et de l'autre, dans le couloir de l'habitation.

« L'indivisibilité des frontières » dans l'habitation par le garage dont la porte d'entrée est ouverte. Dans le fond de ce garage, une autre porte donne sur un peller, lequel, dans ce côté, mène à la cave, et de l'autre, dans le couloir de l'habitation.

« L'indivisibilité des frontières » dans l'habitation par le garage dont la porte d'entrée est ouverte. Dans le fond de ce garage, une autre porte donne sur un peller, lequel, dans ce côté, mène à la cave, et de l'autre, dans le couloir de l'habitation.

« L'indivisibilité des frontières » dans l'habitation par le garage dont la porte d'entrée est ouverte. Dans le fond de ce garage, une autre porte donne sur un peller, lequel, dans ce côté, mène à la cave, et de l'autre, dans le couloir de l'habitation.

« L'indivisibilité des frontières » dans l'habitation par le garage dont la porte d'entrée est ouverte. Dans le fond de ce garage, une autre porte donne sur un peller, lequel, dans ce côté, mène à la cave, et de l'autre, dans le couloir de l'habitation.

« L'indivisibilité des frontières » dans l'habitation par le garage dont la porte d'entrée est ouverte. Dans le fond de ce garage, une autre porte donne sur un peller, lequel, dans ce côté, mène à la cave, et de l'autre, dans le couloir de l'habitation.

En plein jour, une jeune femme est attaquée par un individu, dans l'habitation de ses patrons à Estaimpuis

Deux jolies maisons s'élevaient depuis quelques années la long de la chaussée de l'Estaimpuis, sur le territoire d'Estaimpuis, à quelques centaines de mètres de la gare d'Estaimpuis. Ces deux habitations sont isolées. La maison la plus proche est celle d'un coiffeur, située de l'autre côté de la rue.

Dans l'une d'elles, habitent M. et Mme Montagne, qui ont à leur service une petite bonne âgée de 14 ans.

Après-midi, vers 15 h., une jeune fille, âgée de 18 ans, se trouvait dans la maison de M. et Mme Montagne, qui ont à leur service une petite bonne âgée de 14 ans.

Après-midi, vers 15 h., une jeune fille, âgée de 18 ans, se trouvait dans la maison de M. et Mme Montagne, qui ont à leur service une petite bonne âgée de 14 ans.

Après-midi, vers 15 h., une jeune fille, âgée de 18 ans, se trouvait dans la maison de M. et Mme Montagne, qui ont à leur service une petite bonne âgée de 14 ans.

Après-midi, vers 15 h., une jeune fille, âgée de 18 ans, se trouvait dans la maison de M. et Mme Montagne, qui ont à leur service une petite bonne âgée de 14 ans.

Après-midi, vers 15 h., une jeune fille, âgée de 18 ans, se trouvait dans la maison de M. et Mme Montagne, qui ont à leur service une petite bonne âgée de 14 ans.

Après-midi, vers 15 h., une jeune fille, âgée de 18 ans, se trouvait dans la maison de M. et Mme Montagne, qui ont à leur service une petite bonne âgée de 14 ans.

Après-midi, vers 15 h., une jeune fille, âgée de 18 ans, se trouvait dans la maison de M. et Mme Montagne, qui ont à leur service une petite bonne âgée de 14 ans.

Après-midi, vers 15 h., une jeune fille, âgée de 18 ans, se trouvait dans la maison de M. et Mme Montagne, qui ont à leur service une petite bonne âgée de 14 ans.

Après-midi, vers 15 h., une jeune fille, âgée de 18 ans, se trouvait dans la maison de M. et Mme Montagne, qui ont à leur service une petite bonne âgée de 14 ans.

Après-midi, vers 15 h., une jeune fille, âgée de 18 ans, se trouvait dans la maison de M. et Mme Montagne, qui ont à leur service une petite bonne âgée de 14 ans.

Après-midi, vers 15 h., une jeune fille, âgée de 18 ans, se trouvait dans la maison de M. et Mme Montagne, qui ont à leur service une petite bonne âgée de 14 ans.

Après-midi, vers 15 h., une jeune fille, âgée de 18 ans, se trouvait dans la maison de M. et Mme Montagne, qui ont à leur service une petite bonne âgée de 14 ans.

Après-midi, vers 15 h., une jeune fille, âgée de 18 ans, se trouvait dans la maison de M. et Mme Montagne, qui ont à leur service une petite bonne âgée de 14 ans.

Après-midi, vers 15 h., une jeune fille, âgée de 18 ans, se trouvait dans la maison de M. et Mme Montagne, qui ont à leur service une petite bonne âgée de 14 ans.

Après-midi, vers 15 h., une jeune fille, âgée de 18 ans, se trouvait dans la maison de M. et Mme Montagne, qui ont à leur service une petite bonne âgée de 14 ans.

Après-midi, vers 15 h., une jeune fille, âgée de 18 ans, se trouvait dans la maison de M. et Mme Montagne, qui ont à leur service une petite bonne âgée de 14 ans.

Après-midi, vers 15 h., une jeune fille, âgée de 18 ans, se trouvait dans la maison de M. et Mme Montagne, qui ont à leur service une petite bonne âgée de 14 ans.

Après-midi, vers 15 h., une jeune fille, âgée de 18 ans, se trouvait dans la maison de M. et Mme Montagne, qui ont à leur service une petite bonne âgée de 14 ans.

Après-midi, vers 15 h., une jeune fille, âgée de 18 ans, se trouvait dans la maison de M. et Mme Montagne, qui ont à leur service une petite bonne âgée de 14 ans.

Après-midi, vers 15 h., une jeune fille, âgée de 18 ans, se trouvait dans la maison de M. et Mme Montagne, qui ont à leur service une petite bonne âgée de 14 ans.

Après-midi, vers 15 h., une jeune fille, âgée de 18 ans, se trouvait dans la maison de M. et Mme Montagne, qui ont à leur service une petite bonne âgée de 14 ans.

Après-midi, vers 15 h., une jeune fille, âgée de 18 ans, se trouvait dans la maison de M. et Mme Montagne, qui ont à leur service une petite bonne âgée de 14 ans.

Après-midi, vers 15 h., une jeune fille, âgée de 18 ans, se trouvait dans la maison de M. et Mme Montagne, qui ont à leur service une petite bonne âgée de 14 ans.

Après-midi, vers 15 h., une jeune fille, âgée de 18 ans, se trouvait dans la maison de M. et Mme Montagne, qui ont à leur service une petite bonne âgée de 14 ans.

Après-midi, vers 15 h., une jeune fille, âgée de 18 ans, se trouvait dans la maison de M. et Mme Montagne, qui ont à leur service une petite bonne âgée de 14 ans.